



1200539001

DATE DEPOT : 2012-01-18

NUMERO DE DEPOT : 2012R005382

N° GESTION : 2005B14265

N° SIREN : 483385142

DENOMINATION : GROUPE EUROTUNNEL SA

ADRESSE : 3 rue La Boétie 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2011/11/15

TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

GROUPE EUROTUNNEL SA
Société anonyme au capital de 218 137 673,20 euros
Siège social : 3 rue La Boétie- 75008 Paris
483 385 142 RCS Paris

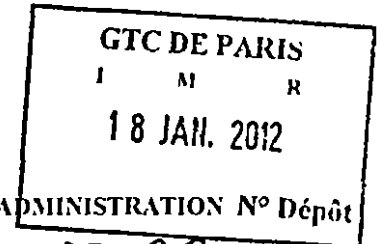
OSB lu26S

DP 15/11/11 AU-RT

06 15/11/11

* * * *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° Dépôt
EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2011



5382

L'an deux mil onze,

Le 15 novembre, à 17h00, M. Jacques Gounon, en sa qualité de Président-directeur général,

(A) rappelle:

- (a) que le 28 juin 2007, Groupe Eurotunnel SA, a procédé à l'émission de bons de souscription d'actions (« Bons 2007 »), dont 1.046.710.613 étaient encore en circulation au 1^{er} juillet 2011, date d'ouverture de la Période d'exercice ;
- (b) que, conformément aux modalités des Bons 2007, telles que publiées dans la Note d'Opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers note d'opération visée par l'AMF le 20 février 2008, sous le numéro 08-032, les Bons 2007 peuvent, à l'option de leur titulaire, être exercés, à tout moment, entre le 1^{er} juillet 2011 et le 31 décembre 2011 ;
- (c) qu'en application des modalités des Bons 2007 et suivant avis publiés au BALO, le ratio de remboursement a fait l'objet de deux ajustements intervenus en novembre 2007 (regroupement par 40 des Actions Ordinaires GET SA) et en mai 2008 (attribution de bons de souscription d'actions aux actionnaires de Groupe Eurotunnel SA).
- (d) que le représentant de la masse des titulaires de Bons 2007 a, conformément aux modalités des Bons 2007, confirmé le ratio d'Exercice calculé par la Société.

(B) confirme, en tant que de besoin, en conséquence de la confirmation du représentant de la masse des titulaires de Bons 2007, que le Ratio d'Exercice déterminé le 1^{er} juillet 2011 est de 0,034 action GET SA par Bon 2007 ; ce Ratio d'Exercice, a ouvert, à compter de cette date et pour une durée de six mois, la période d'exercice des BSA au cours de laquelle les titulaires de Bons 2007 peuvent exercer leurs Bons 2007 sur la base du Ratio d'Exercice, et sous réserve de verser un prix d'exercice égal au prix de souscription des actions GET SA, soit 0,40 euro pour action GET SA, et calculé sur la base du nombre total de Bons 2007 exercés ;

(C) précise que BNP Paribas Securities Services, en sa qualité d'Agent Financier mandaté pour les Bons 2007, a rendu compte à la Société que du 23 septembre 2011 au 31 octobre 2011, clôture de marché, 46 368 437 Bons 2007 de code ISIN FR0010452441 ont été exercés, pour donner lieu à une émission de 1 577 680 actions sous le code actions FR0010533075, les rompus étant indemnisés à concurrence de 8 029,42 euros.

Strictement confidentiel

(D) Rappelle que lors de la réunion du 21 juin 2011, le Conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, du 23 avril 2007, avait délégué au Président-directeur général, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission des actions ordinaires nouvelles de la Société sur exercice des Bons 2007, selon les modalités des Bons 2007 et d'effectuer les formalités corrélatives d'augmentation de capital.

(E) Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration, le Président-directeur général constate que le nombre d'actions nouvelles à créer sur exercice des Bons 2007 effectué entre le 23 septembre et le 31 octobre 2011 s'établit à 1 577 680 actions FR0010533075, soit au 31 octobre 2011, une augmentation du capital d'un montant nominal de 631 072 euros, par émission de 1 577 680 actions nouvelles de 0,40 euro de nominal chacune. Ces actions GET SA émises au résultat de l'exercice des Bons 2007 seront admises aux négociations sur le marché NYSE-Euronext Paris, ainsi que sur le London Stock Exchange ;

(F) Le Président-directeur général modifie en conséquence ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

« Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 218 768 745,20 euros (deux cent dix huit millions sept cent soixante huit mille sept cent quarante cinq euros et vingt cts).

Il est divisé en 546 921 863 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 euro ci-après dénommées Actions A, entièrement libérées»

.....
Le Président
M. Jacques Gounon

Enregistré à : S I E 8 EME EUROPE-ROME POLE ENREGISTREMENT

Le 24/11/2011 Bordereau n°2011/4 566 Case n°51

Ext 22602

Enregistrement : 500 € Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agent

.....
Directeur principal
des Finances publiques